

Abattoirs : des caméras oui mais pas sans contrôles

Paris, le 17 février 2017 – **La vidéosurveillance dans les abattoirs est essentielle, mais n'est qu'un outil. Il faut mettre en place un protocole précis, un contrôle quotidien des images et créer une autorité administrative indépendante, dont les membres seraient équitablement désignés par les abatteurs, les services vétérinaires et les ONG.**

La vidéosurveillance : un outil indispensable, s'il est correctement utilisé

L'abattoir de Houdan, dans les Yvelines est un des premiers abattoirs à avoir installé des caméras de contrôle vidéo mais les images sont uniquement consultées en interne, par le directeur de l'abattoir. Comme le souligne Agathe Gignoux, chargée d'Affaire publique pour CIWF France, "La vidéosurveillance n'est qu'un outil. S'il est mal utilisé, il ne sert à rien. Il ne suffit pas de mettre des caméras pour régler les problèmes de maltraitance en abattoir, encore faut-il que les images soient visionnées au quotidien et par une autorité indépendante, a minima par les services vétérinaires!". La législation doit préciser comment sont faits les contrôles, par qui, à quelle fréquence. Il faut mettre en place un protocole précis, un contrôle quotidien des images et la mise en place d'une autorité administrative indépendante, dont les membres seraient équitablement désignés par les abatteurs, les services vétérinaires et les ONG.

La vidéosurveillance a été votée à l'Assemblée nationale en janvier dernier dans la loi Falorni, et devrait être rendue obligatoire dans tous les abattoirs au 1er janvier 2018. Mais c'est loin d'être fait : il faut que le texte soit examiné au Sénat pour qu'il puisse devenir définitif, et le texte en lui-même ne suffit pas: d'autres mesures doivent être appliquées pour que les infractions et maltraitances récurrentes dans les abattoirs français soient sérieusement corrigées. Car malheureusement, le constat est clair : les mesures prises par les autorités françaises pour garantir une meilleure application de la réglementation, restent insuffisantes. La commission d'enquête parlementaire avait énoncé 65 propositions, et de nombreux articles et amendements de la proposition de loi relative à la protection des animaux à l'abattoir ont été rejetés par les députés (lien vers notre analyse <https://www.ciwf.fr/actualites/2017/01/videosurveillance-en-abattoir-votee-par-lassemblee-nationale>)

Des mesures à prendre de toute urgence

CIWF recommande depuis de longs mois :

1. **La vidéo-surveillance obligatoire avec contrôle indépendant** : Si la vidéosurveillance ne peut permettre d'empêcher tous les cas de mauvais traitements des animaux en abattoirs, c'est un outil indispensable pour aider les vétérinaires et les opérateurs des abattoirs à assurer de bonnes pratiques et un respect de la réglementation sur la protection des animaux en abattoirs. Elle doit être strictement encadrée avec la mise en place d'un contrôle indépendant, à minima par les autorités d'inspections.
2. **Des contrôles permanents** : Il est essentiel de garantir un contrôle régulier du poste d'abattage par des vétérinaires inspecteurs afin de vérifier les conditions de mise à mort des animaux dans le respect des réglementations nationales et européennes. Cette mesure nécessite un renforcement immédiat des effectifs et le visionnage des images de caméras mis en place pour assurer la surveillance continue du poste d'abattage

3. **Des sanctions dissuasives** : il est nécessaire de renforcer les sanctions administratives et pénales et leur application afin qu'elles soient suffisamment dissuasives pour les établissements d'abattage en infraction.

Informations complémentaires :

- Abattoirs français : [problèmes et recommandations](#)
- [La vidéosurveillance en abattoirs](#)

Contact presse

Claire Hincelin – claire.hincelin@ciwf.fr / 01 79 97 70 53 - 06 26 07 55 43

Retrouvez-nous sur



A propos de CIWF

Créé en 1967 par un éleveur laitier en réaction à l'intensification de l'élevage, CIWF a pour mission de promouvoir le bien-être des animaux d'élevage et de mettre fin à l'élevage industriel, par le biais d'activités de plaidoyer, de campagnes et de partenariats. CIWF met en évidence les liens étroits existants entre bien-être animal, santé publique, sécurité alimentaire et problématiques